



No. N°	AV-2003-04	1/2
Date	2003-07-17	

## SERVICE DIFFICULTY ADVISORY

This Service Difficulty Advisory brings to your attention a potential problem identified by the Service Difficulty Reporting Program. It is a non-mandatory notification and does not preclude issuance of an airworthiness directive.

### BELL 222, 222B, 222U AND 230 TAILBOOM CRACKING

There have been a number of reported tailboom skin cracks located on the right hand side and top of the tailboom between tailboom stations TB 120-140 for model 222, or TB 220-240 for models 222B, 222U, and 230. During the inspection and repair of those cracks, additional cracks in the longerons and in the bulkhead flanges inside the tailboom have been discovered.

Transport Canada recommends a detailed visual inspection of tailbooms that have accumulated more than 5000 hours time-in-service within the next 300 hours. This detailed inspection should also be conducted any time a skin crack is discovered on the left hand side of the tailboom or on the upper skin between the two most upper longerons adjacent to Buttock Line BL 0.0.

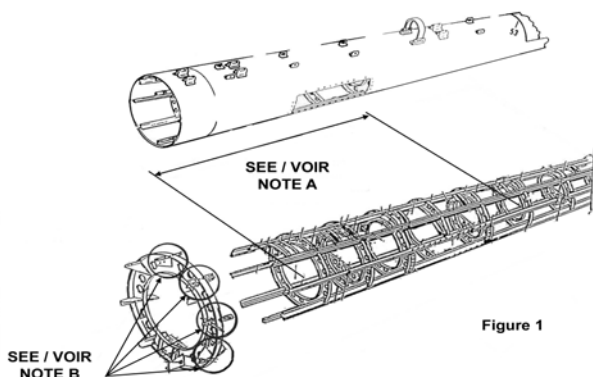


Figure 1

Note A: Inspect longerons and both sides of bulkheads along longerons this zone

Note B: Inspect both sides of bulkhead and fittings that attach to longerons in the areas shown.

Most of the cracks on the right hand side could be prevented by the application of the existing BHT technical bulletins 222U-94-65 and 222-94-138. All cracks discovered in tailboom skins must be repaired.

## AVIS DE DIFFICULTÉS EN SERVICE

Cet avis de difficultés en service a pour but d'attirer votre attention sur un problème possible qui a été révélé par le Programme de rapports de difficultés en service. Il est une notification facultative et n'exclut pas nécessairement la publication d'une consigne de navigabilité.

### BELL 222, 222B, 222U ET 230 POUTRES DE QUEUE CRIQUÉES

Il y a eu un certain nombre de cas signalés de criques dans les revêtements situés à la droite et au-dessus des poutres de queue à la référence poutre de queue TB 120-140 pour le modèle 222, ou TB 220-240 pour les modèles 222B, 222U et 230. Au cours de l'inspection et de la réparation de ces criques, d'autres criques ont été découvertes dans les longerons et dans les semelles de cloison à l'intérieur de la poutre de queue.

Transports Canada recommande une inspection visuelle détaillée des poutres de queue qui ont cumulé plus de 5 000 heures de temps de service au cours des 300 heures suivantes. Il faudrait aussi procéder à cette inspection détaillée chaque fois qu'une crique est découverte dans le revêtement du côté gauche de la poutre de queue ou sur le revêtement supérieur entre les deux longerons supérieurs adjacents à la référence transversale BL 0.0.

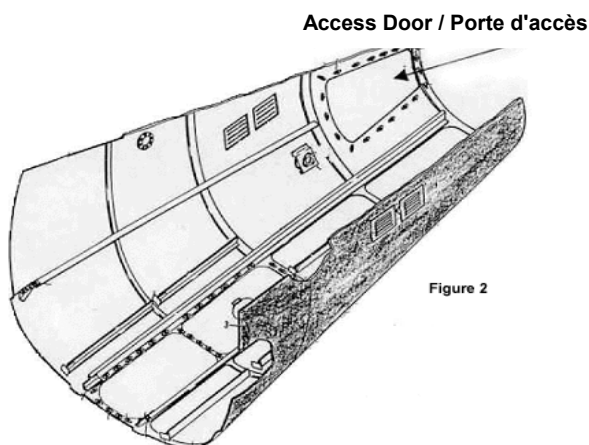


Figure 2

Nota A : Inspecter les longerons et les deux côtés des cloisons le long des longerons dans cette zone

Nota B : Inspecter les deux côtés de la cloison et des ferrures qui se rattachent aux longerons dans la zone illustrée

La plupart des criques du côté droit pourraient être évitées grâce à l'application des bulletins techniques existants BHT 222U-94-65 et 222-94-138. Toutes les criques découvertes dans les revêtements des poutres de queue doivent être réparées.

Inspections should be accomplished in the areas as shown in Figure 1. Access can be gained thru removal of the access door (see Figure 2) and removal of the horizontal stabilizer.

Any further defects or occurrences should be reported to Transport Canada, Continuing Airworthiness, Ottawa via the Service Difficult Reporting program.

For further information, contact a Transport Canada Centre, or Mr. Bogdan Gajewski, Continuing Airworthiness, Ottawa, telephone (613) 952-4450, facsimile (613) 996-9178 or e-mail [gajewsb@tc.gc.ca](mailto:gajewsb@tc.gc.ca).

For Director, Aircraft Certification

Les inspections devraient être effectuées dans les zones illustrées à la figure 1. On peut accéder à ces zones en retirant la porte d'accès (voir la figure 2) et le stabilisateur.

Toute nouvelle défectuosité ou tout nouvel incident devraient être signalés en envoyant un Rapport de difficultés en service à Transports Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un Centre de Transports Canada ou M. Bogdan Gajewski, Maintien de la navigabilité aérienne, à Ottawa, téléphone (613) 952-4450, télécopieur (613) 996-9178, ou courrier électronique [gajewsb@tc.gc.ca](mailto:gajewsb@tc.gc.ca).

Pour le Directeur, Certification des aéronefs

R.A. Raoux  
Acting Chief, Continuing Airworthiness  
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne